

APAMAR

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CSE

(Comité Social et Economique)

EN DATE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

Etaient présents ou représentés :

Membres du CSE :

Madame DIDAT Delphine

Madame COCHEUX Cécile

Madame ROY Florence

Madame BORGLEVENS Sandrine

Madame LE JONCOUR Emmanuelle

Monsieur PHELUT Fabien

Madame PIRET Aurore

Madame PLANEIX Sylvie

Direction :

Madame GIOIOSA Mathilde (Responsable de service)

Monsieur BUTIN Franck (Président du CSE)

Service Santé Sécurité MSA :

Monsieur ESPINASSE Dorian (ergonome)

Monsieur BOULICAUD Olivier (préventeur santé MSA)

Etaient absents ou excusés :

Madame DELAIR Brigitte

Madame MADELAINE Anne (Inspectrice du Travail)

Monsieur RENAUD Benoît (Préventeur Régional)

Mme GIOIOSA ouvre la réunion et informe du changement de président : **Christian Gouy**, également président de la MSA Auvergne, élu à l'unanimité le 28 octobre 2025. Il souhaite mieux connaître l'organisation et l'offre de services.

PARTIE SSCT

1°) Validation du PV du 18 septembre 2025.

Les membres du CSE procèdent à la validation du Procès-Verbal de la réunion du 18 septembre 2025.

Aucune observation particulière n'est présentée par les membres du CSE ou la Direction.

Le PV est donc adopté à l'unanimité des membres présents du CSE.

2°) Points sur les accidents de travail et les maladies professionnelles depuis la réunion du 18 septembre 2025.

M. ESPINASSE Dorian fait le point sur les accidents survenus depuis le 18 septembre 2025.

Analyse portant sur les **3 derniers mois** (septembre → novembre 2025).

- **17 accidents** recensés
 - **13 AT**
 - **4 accidents de trajet**
- **40 %** d'accidents bénins
- **100 %** concernent du personnel de terrain
- Typologies récurrentes :
 - Transferts de personnes
 - Circulation routière
 - Chutes
 - Mouvements / ports de charge

L'analyse récapitulative des accidents est jointe en annexe 1

3°) Retour sur la journée avec les référents aides techniques.

- Mise à jour de la procédure « **Accompagnement à la mobilité (ANM)** »
- Intégration des **5 étapes de relevé du sol**
- Rappel : prévenir le **15** en cas de doute
- Possibilité d'ajouter des aides techniques (déambulateur, etc.)

Sécurisation des domiciles :

- Proposition d'un **courrier officiel** rappelant :
 - Le domicile = **lieu de travail**
 - Responsabilité du bénéficiaire en cas de danger avéré
 - Possibilité d'engager leur assurance en cas d'accident
- Objectif : faciliter les négociations pour adapter les lieux (animaux, sols, matériel).

Animaux :

- Rappel des consignes : animaux **à l'écart** pendant l'intervention
- Envisager un courrier spécifique en cas d'accident (morsure)

Matériel et organisation :

- Encourager l'usage des aides techniques déjà installées
- Améliorer le matériel de nettoyage (lingettes, serpillères adaptées)
- Ajuster les temps d'intervention lorsque la charge de travail est trop élevée

4°) Discussion sur le Plan de Gestion de Crise et Continuité d'Activité PCG/PCA.

L'objectif de cette procédure est de garantir la continuité des interventions à domicile en cas de crise (événement climatique, sanitaire, social, technique) et assurer la sécurité des personnes accompagnées et des professionnels.

5°) Dates des réunions CSSCT pour 2026.

Voir le calendrier des réunions pour 2026 en annexe.

PARTIE CSE

1°) Validation du PV du jeudi 23 Octobre 2025.

Les membres du CSE procèdent à la validation du Procès-Verbal de la réunion du 23 Octobre 2025.

Aucune observation particulière n'est présentée par les membres du CSE ou la Direction.

Le PV est donc adopté à l'unanimité des membres présents du CSE.

Cette réunion s'était déroulée via le logiciel de visio conférence Teams.

2°) Points d'information ressources humaines sur septembre et octobre 2025.

- Au 30 septembre 2025: **335 salariés.**
- Au 31 octobre 2025 : **334 salariés.**

Le détail des entrées et sorties est joint en annexe 3.

3°) Plan de formation 2026.

Voir le plan de formation pour 2026 en annexe 4.

4°) Tarif Mutuelle 2026.

Voir les tarifs de MUTUALIA en annexe 5.

5°) Déclaration Unique de l'employeur : Indemnités kilométriques, Prime salissure, badge à badge.

Voir les différentes déclarations en annexe 6.

6°) Dates des réunions CSE pour 2026.

Voir le calendrier en annexe 2.

7°) Information sur les élections 2026.

La possibilité de voter de manière électronique pour les prochaines élections est à l'étude. Cela permettrait d'obtenir plus de votants et de réaliser des économies (frais d'expédition).

Le prochain CSE se tiendra le jeudi 5 Février 2026 à 9h30.



La secrétaire du CSE

Emmanuelle LE JONCOUR

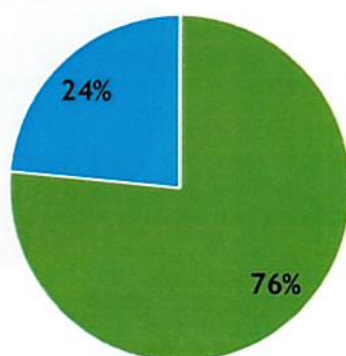


Analyse accidentologie septembre-novembre 2025

17 ACCIDENTS

13 AT
dont 5 bénins

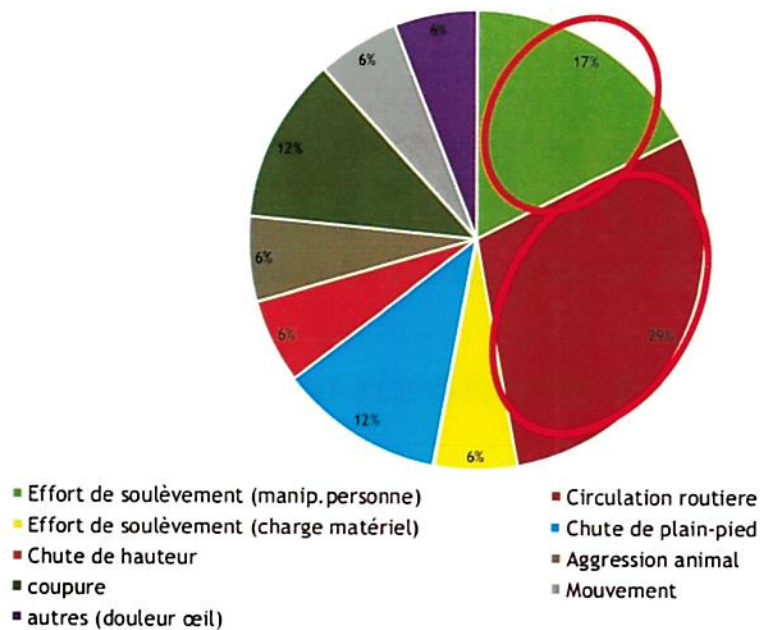
4 ATJ
dont 2 bénins



■ AT ■ ATJ

100% personnel de terrain

TYPOLOGIE

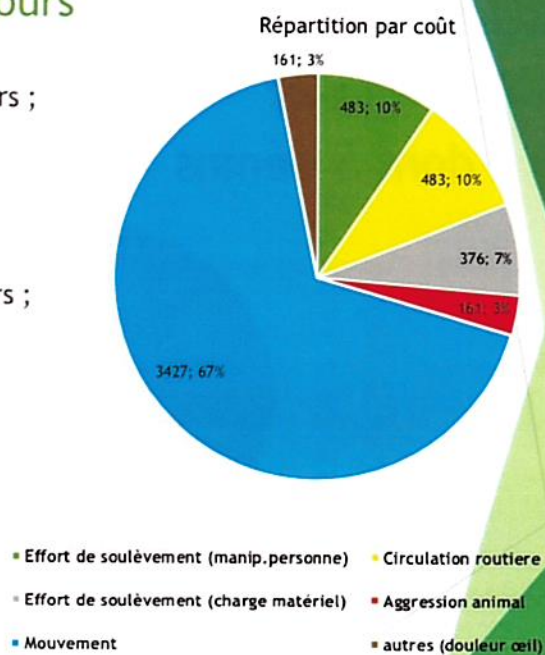


Sur 17 AT & ATJ déclarés : 4 avec arrêt de travail pour 76 jours

- ▶ 5 circulation routière (2 bénins) ;
- ▶ 3 manips de bénéficiaire dont 2 arrêts → / jours ;
- ▶ 3 chutes (3 bénins) ;
- ▶ 2 coupures (2 bénins) ;
- ▶ 1 port de charge avec arrêt → 9 jours ;
- ▶ 1 mouvement (sur chaise) avec arrêt → 67 jours ;
- ▶ 1 morsure de chien ;
- ▶ 1 autre (douleur à l'œil).

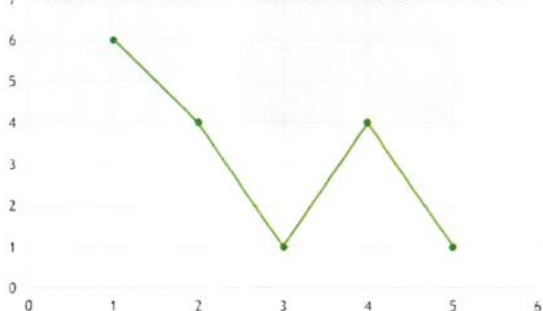
COÛT des AT & ATJ

	Nb d'AT	Coût AT
Arrêt compris entre 0 et 3 jours	8	1288
Arrêt compris entre 4 et 15 jours	1	376
Arrêt compris entre 16 et 45 jours	0	0
Arrêt compris entre 46 et 90 jours	1	3427
Arrêt compris entre 91 et 150 jours	0	0
Arrêt supérieur à 150 jours	0	0
Total	10	5091



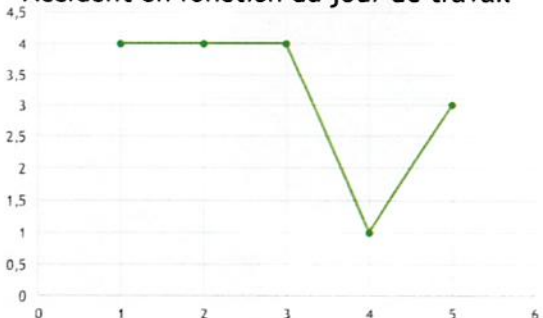
Survenue des accidents

Accident en fonction de l'intervention



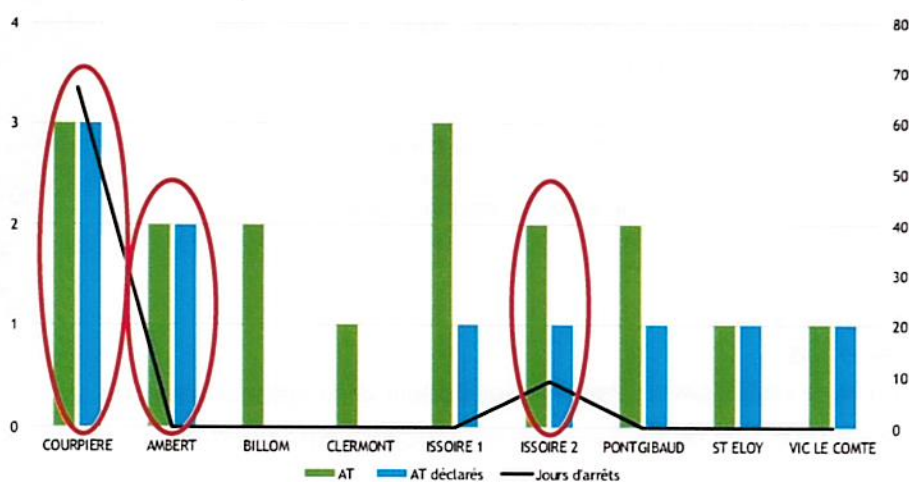
1^{ère} inter et 1^{ers} jours de travail est le plus à risque !

Accident en fonction du jour de travail



72% lors d'intervention habituelle

Répartition par antenne



- Courpière : 1 manip bénéf (transfert au lit) + 1 morsure chien + 1 genoux qui a craqué en réunion (67j) ;
- Ambert : 1 circulation routière + 1 manip bénéf (Mme qui glissée au bord du lit) ;
- Issoire 2 : 1 port de charge → changement de drap (9j) + 1 chute en vélo sur la chaussée (bénin)

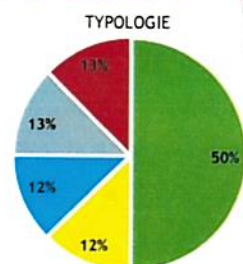
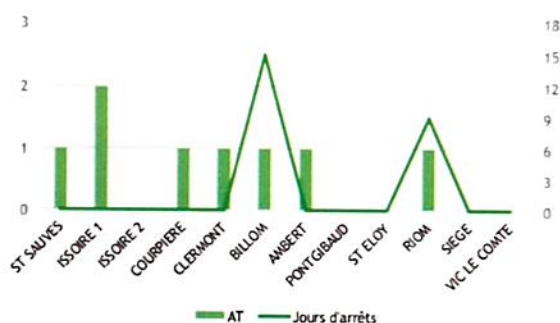
Comparaison septembre-novembre 2024

8 accidents en 2024 pour 24 jours d'arrêts

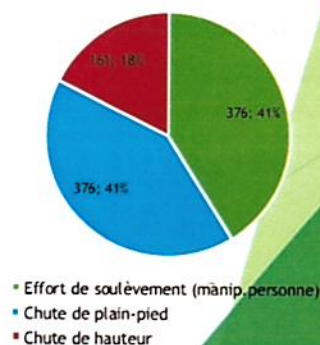
- ▶ 7 AT:
 - ▶ 4 transfert : 1 AT (9j) et 3 bénins ;
 - ▶ 2 chutes : 1 avec arrêt (15j) ;
 - ▶ 1 port de charge bénin
- ▶ 1 ATJ :
 - ▶ 1 bénin.

Sur la même période :

- Augmentation de 112,5% des accidents ;
- Augmentation de la gravité de 216% et du coûts de 457% (913€) ;
- Augmentation de 5,4% de l'activité (+4 011h).



Répartition coûts



Réponses/Régulations apportées

- ▶ Pour les 5 AT circulation routière :
 - ▶ 2 : percutés lors d'un arrêt feux rouge ou passage piétons = RAS ;
 - ▶ 3 : glissades sur chaussée humide ou verglas (malgré pneus neuf) → RAS.
- ▶ 3 transferts :
 - ▶ Lit médicalisé déjà en place et à « bonne » hauteur lors du transfert, voir si besoins autres aides techniques ;
 - ▶ Relever bénéficiaire après chute → information de la procédure suite à une chute (appel 15) + mise à jours procédure pour inclure l'ALM + voir pour mise en place déambulateur ;
 - ▶ Glissade bord du lit : pas de retour.
- ▶ Chute 3 :
 - ▶ En vélo sur chaussée humide → RAS ;
 - ▶ Sur chaussée dégradée → RAS ;
 - ▶ Sur urine car bénéficiaire ne voulait pas se lever, voir équipement de lavage plus approprié.
- ▶ 1 porte de charge : lors de réfection de lit classique (bénéficiaire autonome → pas de lit électrique ;
- ▶ 1 morsure : vérification prise de contact chez médecin ;
- ▶ 1 mouvement sur chaise en réunion (douleurs genoux) → RAS ;
- ▶ 2 coupures → pas de retours ;
- ▶ 1 douleurs à l'œil → pas de retour.

Projet 2026

► Mise à jours procédure après chute

► Ajout ALM

► Courrier pour bénéficiaire pour séc

- Avant accident ;
- Après accident,



Question(s) / commentaire(s) ?



PROPOSITION CALENDRIER 2026

CSE ET CSSCT

JEUDI 5 FEVRIER 2026	CSSCT
JEUDI 30 AVRIL 2026	CSE
JEUDI 4 JUIN 2026	CSSCT
JEUDI 9 JUILLET 2026	CSE
JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026	CSSCT
JEUDI 22 OCTOBRE 2026	CSE
JEUDI 17 DECEMBRE 2026	CSSCT



Points d'information RH

JANVIER					
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2024		317			
Entrées sur Janvier	CDD	10			
Contrats CDD inf à 70 HEURES		6	POUR	5 salariés	CDI
CDI conclus en Janvier		8			
CDI inf à 70 HEURES		0			
CDI temps plein		2			
Sorties sur Janvier	CDD	10			
	LICENCIEMENT	0			
	DEMISSIONS	2			
	DEPART EN PERIODE D'ESSAI	0			
	RETRAITE	0			
	AUTRE	0			

FEVRIER					
EFFECTIF AU 31 JANVIER 2025		323			
Entrées sur Février	CDD	7			
Contrats CDD inf à 70 HEURES		6	POUR	5 salariés	CDI
CDI conclus en Février		7			
CDI inf à 70 HEURES		1			
CDI temps plein		1			
Sorties sur Février	CDD	7			
	LICENCIEMENT	1			
	DEMISSIONS	1			
	DEPART EN PERIODE D'ESSAI				
	RETRAITE				
	AUTRE				

MARS					
EFFECTIF AU 29 FEVRIER 2025		328			
Entrées sur Mars	CDD	5			
Contrats CDD inf à 70 HEURES		4	POUR	4 salariés	CDI
CDI conclus en Mars		4			
CDI inf à 70 HEURES		1			
CDI temps plein		3			
Sorties sur Mars	CDD	5			
	LICENCIEMENT				

DEMISSIONS	2
DEPART EN PERIODE D'ESSAI	
RETRAITE	1
AUTRE	

AVRIL				
EFFECTIF AU 31 MARS 2025		329		
Entrées sur Avril	CDD	7		
Contrats CDD inf à 70 HEURES		4	POUR	4 salariés
CDI conclus en Avril		2		
CDI inf à 70 HEURES				
CDI temps plein				
Sorties sur Avril				
	CDD	6		
	LICENCIEMENT	1		
	DEMISSIONS	1		
	DEPART EN PERIODE D'ESSAI			
	RETRAITE			
	AUTRE			

MAI				
EFFECTIF AU 30 AVRIL 2025		330		
Entrées sur Mai	CDD	3		
Contrats CDD inf à 70 HEURES		2	POUR	2 salariés
CDI conclus en Mai		4		
CDI inf à 70 HEURES		1		
CDI temps plein				
Sorties sur Mai				
	CDD	3		
	LICENCIEMENT			
	DEMISSIONS	5		
	DEPART EN PERIODE D'ESSAI			
	RETRAITE			
	AUTRE	1		

JUIN				
EFFECTIF AU 31 MAI 2025		328		
Entrées sur Juin	CDD	2		
Contrats CDD inf à 70 HEURES		2	POUR	2 salariés

CDI conclus en Juin	8		
CDI inf à 70 HEURES	2		
CDI temps plein	2		
Sorties sur Juin			
CDD	2		
LICENCIEMENT	1		
DEMISSIONS	3		
DEPART EN PERIODE D'ESSAI	1		
RETRAITE			
AUTRE			

		Juillet	
EFFECTIF AU 30 Juin 2025		331	
Entrées sur Juillet			
CDD	3		
Contrats CDD inf à 70 HEURES	3	POUR	2 salariés
CDI conclus en Juillet	7		
CDI inf à 70 HEURES			
CDI temps plein			
Sorties sur Juillet			
CDD	3		
LICENCIEMENT	3		
DEMISSIONS	2		
DEPART EN PERIODE D'ESSAI			
RETRAITE			
AUTRE	1		

CDI

		Août	
EFFECTIF AU 31 Juillet 2025		332	
Entrées sur Août			
CDD	6		
Contrats CDD inf à 70 HEURES	3	POUR	3 salariés
CDI conclus en Août	1		
CDI inf à 70 HEURES			
CDI temps plein			
Sorties sur Août			
CDD	6		
LICENCIEMENT	1		
DEMISSIONS	1		
DEPART EN PERIODE D'ESSAI			
RETRAITE			
AUTRE			

CDI

		Septembre	
EFFECTIF AU 31 Août 2025		331	

Entrées sur Septembre		CDD	1		
	Contrats CDD inf à 70 HEURES			POUR	salariés
	CDI conclus en Septembre		7		
	CDI inf à 70 HEURES				
	CDI temps plein		1		
Sorties sur Septembre		CDD	2		
	LICENCIEMENT		1		
	DEMISSIONS				
	DEPART EN PERIODE D'ESSAI		1		
	RETRAITE				
	AUTRE				

CDI

		Octobre			
EFFECTIF AU 30 septembre 2025		335	ETP :	239	
Entrées sur Octobre		CDD	1		
	Contrats CDD inf à 70 HEURES		1	POUR	1 salarié
	CDI conclus en Octobre		2		
	CDI inf à 70 HEURES				
	CDI temps plein		3		
Sorties sur Octobre		CDD			
	LICENCIEMENT		2		
	DEMISSIONS		1		
	DEPART EN PERIODE D'ESSAI				
	RETRAITE		1		
	AUTRE				

CDI

		Novembre			
EFFECTIF AU 31 octobre 2025		334	ETP :	240	
Entrées sur Novembre		CDD	1		
	Contrats CDD inf à 70 HEURES		1	POUR	1 salarié
	CDI conclus en Novembre		5		
	CDI inf à 70 HEURES		1		
	CDI temps plein		2		
Sorties sur Novembre		CDD	1		
	LICENCIEMENT		1		
	DEMISSIONS		2		
	DEPART EN PERIODE D'ESSAI				
	RETRAITE		3		

CDI

Anexo 4

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES 2026													
Intitulé de la formation		Organisme	Dates	Durée	Lieu	Nbre participants	Nb.h formation	Coût pédagogique	Salaires et charges	Frais Km	Frais repas	Frais annexes	Total
Formations AAD													
11	Accompagnement VAE DAEI	ASIP ALVERGNE		21	CLERMONT FD	6	126	9 450,00 €	1 890,00 €	540,00 €		540,00 €	11 980,00 €
42	Assistant de soins en gérontologie (ASG)	ASIP ALVERGNE		140	CLERMONT FD	2	280	1 780,00 €	4 200,00 €	1 200,00 €		2 000,00 €	9 980,00 €
43	Connaître aux personnes troubles psy	ASIP ALVERGNE	1ER SEMESTRE	14	ST OULIS LES MINES	10	140	2 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	5 500,00 €
44	Conduite	CLC ALVERGNE	1ER SEMESTRE	14	ST SALVES	140	196	4 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	8 500,00 €
45	Adresses Autos techniques	Alvergne Santé	1ER SEMESTRE	7	CLERMONT FD	8	56	5 400,00 €	840,00 €	240,00 €	144,00 €	336,00 €	2 924,00 €
46	Aide à la violence	ASIP ALVERGNE	1ER SEMESTRE	14	BILLOM	10	140	2 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	5 500,00 €
46PAP 25		ATOUT L'ENERGIE	1ER SEMESTRE	28	CLERMONT FD	8	224	4 200,00 €	3 360,00 €	960,00 €	640,00 €	1 600,00 €	9 160,00 €
47	PFC du handicap ADULTE ET PERS AGES	ASIP ALVERGNE	1ER SEMESTRE	14	FOURMIGLIAS	10	140	2 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	5 500,00 €
48	PFC du handicap ADULTE ET PERS AGES	ASIP ALVERGNE	2EME SEMESTRE	14	FOURMIGLIAS	10	140	2 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	5 500,00 €
49	Déficience Motrice	ASIP ALVERGNE	2EME SEMESTRE	14	CLERMONT	10	140	2 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	5 500,00 €
49	Adolescence	ASIP ALVERGNE?	1ER SEMESTRE	14	FOURMIGLIAS	10	140	2 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	5 500,00 €
49	Fin de vie acc deuil	ASIP ALVERGNE?	2EME SEMESTRE	14	BILLOM	10	140	2 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	5 500,00 €
49	Gestion de l'agressivité de l'usager	ASIP ALVERGNE	2EME SEMESTRE	14	FOURMIGLIAS	10	140	2 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	5 500,00 €
50	Exercices Prévention Maladies/Pathologies	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	3 800,00 €	900,00 €		200,00 €		2 700,00 €
51	TUTORAT	ASIP ALVERGNE	1ER SEMESTRE	14	CLERMONT FD	10	140	2 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	5 500,00 €
52	AFISU 1	EUROMEDICARE	11 et 12/05	14	CLERMONT FD	8	112	2 380,00 €	1 680,00 €	480,00 €	320,00 €	800,00 €	4 660,00 €
53	AFISU 1	EUROMEDICARE	15/10-16/10/2026	14	CLERMONT FD	8	112	2 380,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	5 280,00 €
53	E Learning Prévention des risques	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	3 800,00 €	900,00 €		200,00 €		2 700,00 €
53	E Learning Prévention des risques	CLC ALVERGNE	15 et 16 et 22/01	3	FOURMIGLIAS	30	90	3 800,00 €	900,00 €		200,00 €		2 700,00 €
53	Initiation AAD DEGRÉ 1	ASIP ALVERGNE	2EME SEMESTRE	21	CLERMONT FD	10	210	3 600,00 €	3 150,00 €	900,00 €	600,00 €	1 500,00 €	8 750,00 €
53	Initiation AAD DEGRÉ 2	ASIP ALVERGNE	2EME SEMESTRE	14	CLERMONT FD	10	140	2 400,00 €	2 100,00 €	600,00 €	400,00 €	1 000,00 €	5 500,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90	410,00 €	275,00 €		0,00 €		675,00 €
53	E Learning Accidents Embouteillages	CLC ALVERGNE		3	FOURMIGLIAS	30	90						

134,459.00 €

	Travaux CNRS, légende
31	VAE DRAIS
43	Patho-logies liées au handicap (sur troubles du comportement, autisme)
44	Érosion(s) (la maintenance, la mobilité)
45	La prise en charge de la dépendance, du handicap
46	L'accompagnement à la fin de vie
47	Alimentation, nutrition, apports adaptés aux publics accompagnés
48	La bientraitance, la maltraitance
49	Accompagnement à l'habitat, Action à l'école, à l'université, à l'emploi
50	Prévention et sécurité, éthique de la recherche 1 (PSC1) ou SST
51	Parcours métiers, nouvelles ambiances
52	AUTRES

Synthèse financière	
Budget conventionnel	51 618,97 €
Enveloppe CNSA + fts mut	52 500,00 €
Fonds complémentaires 1	- €
TOTAL à consommer	104 118,97 €
Consommation planifiée	134 459,00 €
SOLDE	- 30 340,03 €

ATTENTION : 2000 places seulement de concert de l'orchestre d'été à l'opéra.



Année 2026

	Cotisations mensuelles		
	Salarié	Conjoint	Enfant
Base VIVACTIV BAD NIVEAU 1	60,95 € <i>Part du salarié</i> (42%): 25,60 € <i>Part de l'employeur</i> (58%): 35,35 €	68,48 €	38,59 € Gratuite à partir du 3 ^{ème} enfant
Base VIVACTIV BAD NIVEAU 1 + Option 2	74,36 € <i>Part du salarié :</i> 39,01 € <i>Part de l'employeur :</i> 35,35 €	81,89 €	46,05 € Gratuite à partir du 3 ^{ème} enfant
Base VIVACTIV BAD NIVEAU 1 + Option 3	105,03 € <i>Part du salarié :</i> 69,68 € <i>Part de l'employeur :</i> 35,35 €	112,56 €	60,19 € Gratuite à partir du 3 ^{ème} enfant

CONTRAT COLLECTIF COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SOINS
APAMAR
VIVACTIV BAD MTS NIVEAU 1
Ensemble du personnel

Tarifs des cotisations mensuelles au 01 janvier 2026

Santé - Groupe Obligatoire

CATEGORIE	TARIF HT	TARIF TTC **
Salarié	57,36 €	60,95 €
Conjoint	64,44 €	68,48 €
Enfant*	36,32 €	38,59 €

* Gratuité à partir du 3ème enfant

**Le montant de la cotisation inclut la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA) applicable au taux en vigueur à l'échéance de votre contrat, et dépend de la nature de celui-ci ainsi que du type de garanties couvertes. Cette taxe, acquittée par votre mutuelle, est intégrée dans le montant total de votre cotisation.

Conformément à la loi n° 2019-733 du 14/07/2019, nous vous communiquons les taux et ratios généraux de la mutuelle au titre de l'année 2026 :

- Ratio P/C : 74,57 %
- Frais de gestion : 19,87 %

Concernant votre contrat VIVACTIV BAD MTS NIVEAU 1 les frais de gestion applicables sont de 14,00 % des cotisations nettes de taxes

CONTRAT COLLECTIF COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SOINS
APAMAR
OPTION 2
Ensemble du personnel

Tarifs des cotisations mensuelles au 01 janvier 2026

Santé - Optionnels Groupe Obligatoire

CATEGORIE	TARIF HT	TARIF TTC **
Salarié	12,62 €	13,41 €
Conjoint	12,62 €	13,41 €
Enfant*	7,02 €	7,46 €

* Gratuité à partir du 3ème enfant

**Le montant de la cotisation inclut la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA) applicable au taux en vigueur à l'échéance de votre contrat, et dépend de la nature de celui-ci ainsi que du type de garanties couvertes. Cette taxe, acquittée par votre mutuelle, est intégrée dans le montant total de votre cotisation.

Conformément à la loi n° 2010-733 du 14/07/2010, nous vous communiquons les taux et ratios généraux de la mutuelle au titre de l'année 2026 :

- Ratio P/C : 74,57 %
- Frais de gestion : 19,87 %

Concernant votre contrat OPTION 2 les frais de gestion applicables sont de 14,00 % des cotisations nettes de taxes

CONTRAT COLLECTIF COMPLEMENTAIRE FRAIS DE SOINS
APAMAR
OPTION 3
Ensemble du personnel

Tarifs des cotisations mensuelles au 01 janvier 2026

Santé - Optionnels Groupe Obligatoire

CATEGORIE	TARIF HT	TARIF TTC **
Salarié	41,48 €	44,08 €
Conjoint	41,48 €	44,08 €
Enfant*	20,33 €	21,60 €

* Gratuité à partir du 3ème enfant

**Le montant de la cotisation inclut la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA) applicable au taux en vigueur à l'échéance de votre contrat, et dépend de la nature de celui-ci ainsi que du type de garanties couvertes. Cette taxe, acquittée par votre mutuelle, est intégrée dans le montant total de votre cotisation.

Conformément à la loi n° 2019-733 du 14/07/2019, nous vous communiquons les taux et ratios généraux de la mutuelle au titre de l'année 2026 :

- Ratio P/C : 74,57 %
- Frais de gestion : 19,87 %

Concernant votre contrat OPTION 3 les frais de gestion applicables sont de 14,00 % des cotisations nettes de taxes

APAMAR DECISION UNILATERALE DE L'EMPLOYEUR MISE EN PLACE DU BADGE A BADGE

Dans la poursuite de la DUE du 25 novembre 2024 relative à la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité pour la gestion des temps d'inter-vacation, soit le temps de déplacement entre deux interventions consécutives.

Article 1 – Objet

APAMAR renouvelle, à compter du 1^{er} janvier 2026, la mise en place de l'indemnisation du temps de déplacement sous le format de « badge à badge » afin d'assurer que le temps de déplacement réel entre les interventions soit pris en compte.

Article 2 – Salariés bénéficiaires

L'ensemble du personnel d'intervention d'APAMAR.

Article 3 – Prise d'effet

La présente décision prend effet le 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 1 an.

Article 4 – Notification de la décision

La présente décision sera notifiée par voie numérique, à chaque salarié visé par l'article 2.

La présente décision sera notifiée au CSE du 18 Décembre 2025.

Fait à Clermont Ferrand, le 26 NOVEMBRE 2025

Franck BUTIN
Délégué



APAMAR

DECISION UNILATERALE DE L'EMPLOYEUR

MISE EN PLACE PRIME SALISSURE

Dans la poursuite de la mise en place de la nouvelle prime dénommée « prime salissure » permettant de compenser les désagréments liés à l'usage de vêtements de travail, les frais supplémentaires de nettoyage ou encore le remplacement éventuel d'équipements endommagés par la salissure. Elle vient en complément des blouses professionnelles mises à disposition.

Article 1 – Objet

APAMAR renouvelle, à compter du 1^{er} janvier 2026, la mise en place de la « prime salissure ».

Article 2 – Salariés bénéficiaires

Tous les employés exposés à des conditions de travail pouvant entraîner une salissure importante de leurs vêtements.

Article 3 – Prise d'effet

La présente décision prend effet le 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 1 an.

Article 4 – Notification de la décision

La présente décision sera notifiée par voie numérique, à chaque salarié visé par l'article 2.

La présente décision sera notifiée au CSE du 18 Décembre 2025.

Fait à Clermont Ferrand, le 26 novembre 2025

Franck BUTIN

Délégué



DECISION UNILATERALE DE L'EMPLOYEUR VALEUR DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE

Dans le cadre de la Dotation Qualité accordée par la CNSA et le Conseil départemental du Puy-de-dôme, APAMAR met en place la mesure suivante :

Article 1 – Objet

APAMAR renouvelle, à compter du 1^{er} janvier 2026, le montant de l'indemnité kilométrique à 0.50 €.

Article 2 – Salariés bénéficiaires

L'ensemble des salarié(e)s APAMAR.

Article 3 – Prise d'effet

La présente décision prend effet le 31 décembre 2025 pour une mise en application sur les paies de janvier 2026 (versement février).

Elle est valable pour tout déplacement professionnel du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Article 4 – Notification de la décision

La présente décision sera notifiée par voie numérique, à chaque salarié visé par l'article 2.

Fait à Clermont Ferrand, le 31 décembre 2025

Franck BUTIN
Délégué



